

## Exigences de qualification et pénurie de personnel dans le domaine de l'accueil de l'enfance – Exemples de pratiques du côté de la Suisse romande

Les quatre organisations signataires de la lettre ouverte se sont regroupées pour alerter sur une situation critique en lien avec la professionnalisation et la pénurie du personnel. Chacune de ces organisations vise à inclure les spécificités des contextes régionaux dans des démarches coordonnées au niveau national. Voici quelques exemples de pratiques en Suisse romande.

### Le rôle de Pro Enfance

Pro Enfance s'est constituée en 2014 à la requête de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui souhaitait un interlocuteur romand dans le domaine de l'accueil de l'enfance (accueil collectif de la petite enfance, accueil collectif parascolaire, accueil familial de jour pour les enfants de 0 à 12 ans). La plateforme regroupe notamment des services et réseaux communaux, des faïtières professionnelles, des établissements de formation, des structures d'accueil provenant de l'ensemble des cantons romands.

L'association agit de manière subsidiaire. Ses buts consistent notamment à : favoriser la coopération et la compréhension mutuelle entre les différentes régions linguistiques de Suisse et sur le plan national ; créer un pôle d'expertise romand ; maintenir et renforcer la qualité de l'accueil de l'enfance, en soutenant la diversité et la complémentarité des prestations offertes.

### Exigences de qualification en Suisse romande pour le personnel éducatif

La professionnalisation du personnel de l'accueil de l'enfance est encore insuffisante et le manque d'harmonisation entre les différents cantons romands impacte notamment l'équité des chances des jeunes générations puisque la qualité d'accueil varie en fonction du lieu d'habitation des enfants.

Les exigences de qualification minimale **pour le personnel éducatif de l'accueil collectif de la petite enfance à horaires élargis** varient selon les cantons :

	Fribourg	Jura	Genève	Neuchâtel	Valais	Vaud
<b>Types de formations reconnues</b>	ES / CFC	ES / CFC	HES / ES / CFC	HES / ES / CFC	HES / HEP / ES / Bachelor / CFC	HES / ES / Bachelor / CFC
<b>Exigences de personnel formé</b>	2/3 (min 50%)	Min CFC	100%	1/3	80%	80%
<b>Directives distinguant personnel tertiaire/secondaire</b>	Non	70% / 30% (pratique)	60% / 40%	Non	Non	40% / 40%

**Pour l'accueil collectif parascolaire**, les exigences de qualification varient encore plus fortement entre les cantons. Parfois, des formations internes aux organisations responsables de l'accueil sont considérées comme suffisantes. D'autres fois, les réglementations peuvent prévoir du personnel formé au niveau tertiaire.

**Concernant l'accueil familial de jour**, les accueillant·es sont soumis à une autorisation sans obligation de formation dans le canton de Fribourg et Genève. En Valais et dans le canton de Vaud, les familles d'accueil agréées doivent suivre une formation de base. Seul le canton de Vaud exige que les coordinateur·trices des réseaux obtiennent un certificat délivré par la HETS-Lausanne.

A ce manque d'harmonisation s'ajoutent des **enjeux de formation** (concurrence entre les niveaux, répartition des responsabilités dans les équipes, reconnaissance des métiers) et donc d'exigences en matière de qualification. En effet, dans les années 1990, la formation aux métiers du social (service social, éducation sociale, animation socioculturelle, etc.) a été transférée du niveau cantonal au niveau fédéral, il était convenu de revaloriser le domaine social mais aussi d'opérer un équilibre avec les pratiques de la Suisse alémanique. En Suisse romande, deux cursus tertiaires ont été introduit pour les éducatrices de l'enfance : la filière HES (hautes écoles spécialisées), qui autorise des travaux de recherche, a mis en place un titre général, Bachelor en travail social, qui inclut des cours en relation avec l'éducation de l'enfance ; une filière ES (écoles supérieures) spécialisée en éducation de l'enfance. La voie CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve de l'enfance (Certificat fédéral de capacité) sera ensuite créée dans les années 2000. Ainsi, **en Suisse romande, le niveau de formation des professionnel·les de l'enfance se situe majoritairement au niveau des HES/ES et de façon complémentaire au niveau CFC.**

467 personnes ont répondu à un sondage mené en Suisse romande en 2021 auprès du personnel éducatif du champ de l'accueil de l'enfance. 69% d'entre-elles estiment que le travail a un impact sur leur santé. **Pour réduire la pénibilité au travail, 87% des répondant-es souhaitent davantage de personnel formé.**<sup>1</sup>

### **Pénurie de personnel**

**De fausses bonnes idées pour apporter des réponses aux défis de l'accueil de l'enfance.** Pour répondre à la pénurie du personnel du secteur de l'accueil de l'enfance et au besoin de nouvelles places, diminuer les exigences de qualification, et par là-même les coûts, est tentant. Pourtant, Comme l'affirment la Ville de Neuchâtel ou de Lausanne, le recours à des collaboratrices ou des collaborateurs formés plutôt qu'à du personnel non formé ne coûte pas plus cher : moins de burnout, moins de turnover et donc une meilleure qualité de prise en charge et des enfants en confiance.<sup>2</sup>

**L'exode du personnel vers des cantons plus attractifs est une réalité.** Depuis plus d'une dizaine d'années, le canton de Neuchâtel ne parvient ni à modifier sa base légale, ni à augmenter les salaires pour répondre aux recommandations des directions de structure. Il en résulte un exode de professionnel·les dans des cantons limitrophes. Cette réalité est aussi valable pour le canton de Fribourg, les petites structures ne parvenant pas à offrir des conditions de travail correspondant aux responsabilités des professionnel·les de l'enfance.

**Des incohérences manifestes.** En début de cette année, le canton de Vaud a introduit une mesure d'encouragement à la formation tertiaire pour les assistant-es socio-éducatif-ves au bénéfice d'un CFC (compensation de la perte salariale due à une diminution du temps de travail). Inversement, le Conseil d'État du canton du Valais a décidé de supprimer sa participation au financement des places de stages en formation et d'apprentissage. Un postulat dénonçant cette décision a été déposé.

**Un besoin d'études pour identifier les solutions.** L'absence au travail du personnel éducatif participe à la pénurie du personnel. Les cas étant élevés, du moins dans le domaine de la petite enfance genevoise, un appel d'offres est lancé par des employeurs de structures préscolaires exploitées ou subventionnées par les communes du canton.

**« Pouvoir se fédérer, tant sur le plan cantonal romand que fédéral, [apparaît] comme une nécessité et une opportunité pour faire évoluer le champ de l'accueil de l'enfance. »<sup>3</sup>**

---

<sup>1</sup> [Lignes directrices du Syndicat des services publics pour un accueil de jour de qualité \(SSP-Vaud, 2023, p. 16\)](#)

<sup>2</sup> [Coûts et financements de l'accueil de l'enfance – Proposition de méthodologie et recommandations \(Pro Enfance, 2019, pp. 12-13\)](#)

<sup>3</sup> [Préoccupations des acteurs de l'accueil de l'enfance : témoignages, besoins et pistes d'action \(Pro Enfance, 2021, p. 20\)](#)